



11/22/385
N° _____/CRP/MINFOPRA/SG/DDRHE

Yaoundé, le 04 NOV 2020

COMMUNIQUÉ RADIO-PRESSE

Le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative invite tous les agents publics ayant bénéficié d'une mise en stage et arrivés en fin de formation, à déposer leurs dossiers complets de fin de stage au **Service de Gestion des Stagiaires** de son département ministériel, porte 410, au plus tard le **vendredi 20 novembre 2020**, faute de quoi, ils seront placés en situation d'absence irrégulière.

Lesdits dossiers doivent comprendre les pièces suivantes :

1. une (01) demande timbrée adressée au MINFOPRA ;
2. une (01) copie de l'arrêté de mise en stage ;
3. une (01) copie certifiée conforme du diplôme obtenu à l'issue de la formation ;
4. une (01) attestation de présentation de l'original dudit diplôme ;
5. une (01) copie du rapport de stage ;
6. une (01) copie du mémoire ou de la thèse ;
7. un (01) certificat de reprise de service dans l'administration utilisatrice ;
8. une (01) attestation de présence effective.

La liste des personnels ainsi répertoriés par administration peut être consultée à l'adresse : www.minfopra.gov.cm.

Ampliations :

- Tous les départements ministériels ;
- MINFOPRA/CELCOM pour large diffusion ;
- MINFOPRA/Site web ;
- CRTV Radio ;
- SOPECAM ;
- Archives/Chrono ;
- Affichage.



Joseph LÉ